

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES..... 50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

De profundis!

Certains journaux se consolent difficilement du vote de la séparation des Eglises et de l'Etat. Le Temps du 5 juillet déclare que c'est « un coup de force parlementaire » et il ajoute : « Le Concordat avait servi d'instrument de règne aux monarchies diverses et à l'Empire. Il lui manquait d'être appliqué de bonne grâce et de bonne foi par une République ».

Le Temps n'est vraiment pas aimable pour M. Ribot, quoiqu'il fasse plus loin son éloge. Dire que le Concordat n'a jamais été appliqué de bonne grâce et de bonne foi par notre République, c'est se montrer injuste et dur pour l'ancien président du Conseil et pour tous les chefs des Ministères modérés qui ont eu la responsabilité du pouvoir pendant ces trente dernières années. Qu'ont dû penser MM. Jules Méline et Charles Dupuy, en lisant ces lignes ? Que leur œuvre était méconnue et qu'il leur faudrait en appeler du jugement des hommes au jugement de Dieu. Je comprendrais à la rigueur cette appréciation, s'il se fût agi d'une République radicale. Il est entendu pour certains hommes que nos adversaires ne sont jamais de bonne foi. Mais Le Temps parle de la République sans épithète, et par conséquent de celle de ses amis. Je persiste donc à le trouver sévère, d'autant plus que c'est le contraire qui est la vérité.

Le Concordat de 1801 était déjà détruit en principe par le Syllabus et l'Encyclique « Quanta Curâ » qui le précède. Le Syllabus et l'Encyclique furent publiés en même temps, le 8 décembre 1864. Ils n'innovent rien. L'un est un résumé des doctrines qui ont été de tout temps celles de l'Eglise, l'autre un résumé des doctrines qui ressortent des lettres encycliques et des allocutions des papes de toutes les époques ; mais ils ont l'un et l'autre ceci d'important et de particulier qu'ils ont été consacrés comme la doctrine immuable de l'Eglise par le Concile oecuménique du 18 juillet 1870, qui a proclamé l'infailibilité de leur auteur, le Pape Pie IX. Ils représentent la doctrine de l'Eglise et lient tous les Papes aussi bien que tous les catholiques.

Un exemple suffira pour montrer quel cas le Syllabus faisait du Concordat.

« La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France ; son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique ».

Tel est l'article 1^{er} du défunt Concordat.

Que répond le Syllabus ?

« Anathème à qui dira : l'Eglise n'est pas une vraie et parfaite société pleinement libre, elle ne possède pas de droits propres et constants » à elle conférés par son divin fondateur, mais il appartient au pouvoir civil de déterminer quels sont les droits de l'Eglise et dans quelle limite elle peut les exercer ».

Ainsi l'Eglise n'admet même pas le droit pour un gouvernement d'édicter un règlement de police concernant l'exercice du culte.

A plus forte raison en est-il de même lorsqu'il s'agit des articles organiques.

« Les évêques sont tenus de résider dans leurs diocèses. Ils ne pourront en sortir qu'avec la permission du Premier Consul », dit l'article 20.

« Anathème à qui dira : l'autorité civile peut entraver la liberté des communications réciproques des évêques et des fidèles avec le pontife romain », répond l'article 49 du Syllabus.

Et le Pape Pie X a fait une fidèle application de cet article aux évêques de Laval et de Dijon, dont on n'a pas oublié l'odyssée.

Le Concordat était donc détruit en principe depuis 1864 et violé en fait,

non pas par la République, mais par le Pape. A peine en restait-il deux ou trois articles relatifs à la nomination des archevêques et évêques. Comment étaient-ils appliqués ?

Ce n'est qu'à partir du Concordat de 1516, c'est-à-dire de l'entente intervenue entre François I^{er} et le Pape Léon X, que le roi a eu le droit de nommer directement les chefs de l'Eglise. Le Pape donnait sa confirmation. Le Concordat de 1801 n'avait donc rien innové, mais il avait confirmé d'une façon précise le droit du Gouvernement de nommer les archevêques et les évêques.

« Le Premier Consul de la République française nommera », disait l'article 4.

Sous Louis XIV on avait compté jusqu'à trente-cinq évêchés vacants, parce que les évêques nommés par le roi étaient accusés d'avoir souscrit à la déclaration de 1682, qui proclamait l'indépendance de l'Eglise gallicane ; mais le roi s'était révolté et le Saint-Siège avait cédé. Il en fut de même pendant plus de trois siècles. Les rois et les empereurs ont toujours maintenu les droits qu'ils tenaient des Concordats, et le Vatican s'est toujours incliné devant leur attitude énergique, depuis Henri IV jusqu'à Napoléon III.

C'est en 1871, sous la République, que s'ouvre l'ère des concessions.

MM. Mouniq et Gérin avaient été nommés l'un à l'évêché de la Martinique, l'autre à l'évêché d'Agen. Le Saint-Siège avait refusé son investiture. M. Crémieux, circonvénu par M. l'archevêque Guibert, celui-là même qui a voué la France au Sacré-Cœur, rapporta, par décret du 24 janvier 1871, les deux décrets du 25 août 1860 et 17 mai 1867, qui avaient nommé les deux évêques.

C'était un premier succès. La Curie romaine en voulut d'autres.

Je n'insisterai pas sur les nominations qui eurent lieu sous par simple bref, et non plus *sub plumbis*, qui était violer le Concordat. Un fait plus grave s'était produit : sur les bulles le Vatican avait remplacé « nominavit » par « presentavit ». Le Président de la République ne nommait plus, il présentait au Pape. Le Gouvernement de la République protesta « Le Gouvernement nomme, et il est » utile que je le dise hautement aujourd'hui, le Gouvernement nomme les évêques et les archevêques, et il ne les présente pas », s'écria M. Thiers devant l'Assemblée nationale.

Le Saint-Siège rétablit le mot « nominavit » ; mais le cardinal Antonelli eut soin de le faire précéder du mot : « nobis » qui en modifiait complètement le sens, et il eut l'habileté de convaincre le Gouvernement de la République qu'il était préférable de s'entendre à l'avance, au sujet de chaque nomination. C'est ainsi qu'avec ce système de « l'entente préalable » Rome est arrivée à écarter en quelques années plus de cinquante candidats qui ne lui paraissaient pas suffisamment romains, et à peupler la France de prélats, ouvertement hostiles à nos institutions.

Si je cherche de quel côté était la bonne foi, je constate que ce n'était pas du côté de Rome. Aussi ai-je eu raison de dire que Le Temps s'est montré sévère pour M. Ribot et pour ses amis. Qu'il les accuse de faiblesse et de naïveté, c'est fort bien ; mais qu'il ne prête pas à la République et aux républicains les défauts qui ressortent avec tant d'évidence et d'éclat de la querelle fameuse du « Nobis nominavit ».

Ce mot intercalé pour changer le sens d'une expression qu'on déclare rétablir, c'est le triomphe du jésuitisme et de la mauvaise foi ; et c'est par de tels procédés qu'a vécu le Concordat depuis M. Thiers jusqu'à M. Emile Combes.

Le Concordat est mort.

De profundis !

Jean CODET,
Député de la Haute-Vienne.

Les troubles en Russie

Nouvelle collision à Lodz

Samedi ont eu lieu à Lodz des manifestations contre le gouvernement. Les cosaques ont dispersé la foule en tirant des salves. Trois personnes ont été tuées et six blessées.

Les locataires d'un immeuble ont jeté des pierres. Les cosaques et la police les ont expulsés.

A Odessa

Les autorités adoptent des mesures sévères pour réprimer les troubles agraires dans le gouvernement de Kherson. Dans le district de Parutino, près de Kherson, 1.060 arrestations ont été opérées ; les prisonniers ont été terriblement battus par les cosaques et deux d'entre eux sont morts des suites des mauvais traitements qu'ils ont reçus.

Dans les provinces de Kharkov et de Kours cependant, les troubles continuent.

En Pologne

Le conseil d'administration du chemin de Varsovie à Vienne a décrété que les langues polonaise et russe seront employées concurremment dans le service. La même décision a été prise en ce qui concerne le chemin de fer de Lodz.

Le Mouvement rural

Les sphères administratives sont informées que les mouvements des populations rurales se produisent surtout dans les provinces du sud de la Russie et de la Baltique. Les gros propriétaires fonciers sollicitent des mesures de protection que le gouvernement projette très énergiques.

Vieilles opinions, vieux papiers!

Rappelant la thèse de M. Etienne Lamy, le nouvel élu du Salon des Quarantes, sur les Rapports de l'Eglise et de l'Etat, un de nos confrères écrivait naguère que les événements actuels rendent à cet ouvrage une « actualité inattendue ». Ils confèrent aussi quelque ironie aux vieux papiers que l'on découvre en faisant l'inventaire des bibliothèques longtemps négligées. Que dites-vous, par exemple, de ce petit prospectus, âgé d'un quart de siècle ?

Salle de l'Elysée-Montmartre

Dimanche 12 novembre 1882, à 2 heures

MEETING PUBLIC

organisé par le groupe socialiste de la Libre Pensée du XVIII^e arrondissement au bénéfice du groupe de la Caisse des écoles et des grévistes.

AVEC LES CONCOURS

- 1^o Des députés qui ont voté la prise en considération du projet de loi déposé par le citoyen Delattre et un grand nombre de ses collègues, concernant l'Eglise dite du Sacré-Cœur ;
- 2^o De la Fédération française des groupes socialistes de la Libre-pensée ;
- 3^o De la ligue Anticléricale ;
- 4^o Du journal La Séparation des Eglises et de l'Etat ;
- 5^o Et des diverses écoles du parti républicain.

Ordre du jour. — Abrogation de la loi du 23-25 juillet 1873, qui a permis l'édification de l'église dite du SACRÉ-CŒUR ; désaffectation de la butte Montmartre.

MARTEURS INSCRITS

Les citoyens LAFONT, DELATTRE et JULES ROCHE, député.

Assisteront au meeting et prendront également la parole ;

Les citoyens CLEMENCEAU, député du dix-huitième arrondissement ; SONGON, VAUTHIER, BOLL, conseillers municipaux du dix-huitième arrondissement ; CH. BOYSSET, vice-président de la Chambre des députés ; DE LANESSANT, CLOVIS-HUGUES, EDUARD LOCKROY, ERNEST LEFÈVRE, CAMILLE PELLETAN, TONY REVEL, LON, GEORGES PERRIN, HENRI MARET, députés ; LUCPIA, EMILE RICHARD, RAUL CANIVET, EDMOND LEPLETTIER, PERRINELLE, JACARD, ALPHONSE HUMBERT, etc., etc.

Les dames sont instamment priées d'assister au meeting.

Les noms de Jules Roche, Edmond Lepelletier, associés à ces revendications « jacobines » et « sectaires » : la séparation ; la désaffectation de la Butte-Montmartre, voilà qui certes, ne nous rajeunit pas !

Les vieux papiers sont les témoins sévères des vieilles opinions.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Cosaques cernés

Un détachement d'éclaireurs cosaques, surpris par une colonne de l'armée d'Hasagawa, a perdu la moitié de ses effectifs composés de deux sotnias.

Les Japonais firent quarante prisonniers.

La poudrière de Kirin

Des espions japonais ont tenté de faire sauter la grande poudrière située près de Kirin. Cette poudrière est le dépôt des munitions des réserves pour les troupes campées aux environs de Kirin.

La sentinelle fut tuée d'un coup de baïonnette et les espions plaçaient la mèche qui devait provoquer l'explosion, quand une patrouille les aperçut : un fut tué, trois autres furent pendus, après un interrogatoire sommaire.

Vladivostock investi

On annonce que Vladivostock serait complètement investi : la ville ne peut tarder de tomber au pouvoir des japonais.

En Mandchourie

On tient de bonne source que, depuis le mois passé, les Japonais dans le Nord de la Corée ont repoussé graduellement les Russes vers le Nord. Les Russes n'occupent plus maintenant que deux positions : celle de Fumen et celle de Moshan, au Sud de Tumen.

Cependant, aux dernières nouvelles on annonce la marche, vers le Sud, d'une forte troupe russe venue de Vladivostock ; toutefois, les Russes, dit-on, s'arrêteront à Nokiefok, au Nord du Tumen, pour se concentrer et s'opposer à la marche en avant des Japonais. La saison des pluies empêche tout mouvement en avant important des troupes de Mandchourie.

INFORMATIONS

Election législative du 16 juillet

HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Bonneville
Inscrits : 20 549. — Votants : 14 336

MM. Favre, maître-répétiteur au lycée de Marseille, radical 7.018 voix.
Périllat, propriétaire, républicain-progressiste.... 5.475
Guy, professeur au collège de Bonneville, radical socialiste..... 1.744 (Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Chauvins, radical, élu sénateur de la Haute-Savoie, le 21 mai dernier.

Aux élections générales de 1902, M. Chauvins avait été réélu par 10.448 voix contre 4.859 à M. Grisel, nationaliste.

La loi d'amnistie

Voici le texte de la loi d'amnistie, tel qu'il a été adopté par le Sénat :

Article premier. — Amnistie pleine et entière est accordée à 11 infractions ci-après, commises antérieurement au dépôt du présent projet de loi :

- 1. Délits et contraventions en matière de réunion, d'élections, de grèves, de manifestations à l'occasion du 1^{er} mai, de presse et faits connexes ;
- 2. Crimes et délits prévus par les articles 87, 88, 89, 90 du Code pénal ; 3 de la loi du 24 mai 1834 et faits connexes ;
- 3. Délits et contraventions prévus par

les lois du 2 novembre 1892, du 30 mars 1900 et par les décrets en vigueur relatifs à la protection des adultes ;

4. Délits et contraventions prévus par les lois du 1^{er} juillet 1901, 4 décembre 1902 et 7 juillet 1904.

Art. 2. — Amnistie pleine et entière est également accordée, à raison des faits antérieurs à la même date, ayant donné lieu ou pouvant donner lieu à des sanctions pénales ou disciplinaires et qui se rattachent, soit directement, soit indirectement, à la publication d'indications secrètes d'ordre politique, professionnel ou privé, sur des fonctionnaires publics, des militaires ou toutes autres personnes.

Art. 3. — Dans aucun cas, l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des tiers, lesquels devront porter leur action devant la juridiction civile, si elle était du ressort de la cour d'assises ou si la juridiction correctionnelle n'avait déjà été saisie sans qu'on puisse opposer au demandeur la fin de non-recevoir tirée de l'article 46 de la loi du 20 juillet 1881.

Art. 4. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies et aux pays de protectorat.

Le renflouement du « Farfadet »

Les travaux du renflouement sont terminés ; le sous-marin a pu être sorti de l'eau : on a pu alors retirer les cadavres des malheureux matelots qui étaient enfermés dans le sous-marin.

L'extraction des cadavres a été très difficile, l'intérieur du bateau était un désordre inextricable.

Une Nouvelle Affaire Toqué

L'opinion publique au Tonkin est en ce moment passionnée par une nouvelle affaire Toqué.

M. Liégeois, administrateur du territoire de Quang-Théou-Wan, s'est suicidé après avoir commis sur ses administrés chinois une série de crimes. Ce triste personnage avait mis en vigueur tout un système de tortures savantes, renouvelées de l'inquisition. Un accusé refusait-il de parler ? Il était aussitôt ligoté et mis à genou, les mains attachées derrière le dos. Devant lui on plantait en terre une baïonnette dont la pointe venait lui chatouiller la gorge. Chaque question restant sans réponse valait au malheureux prisonnier une tape sur la tête, et la baïonnette entraînait. S'il s'obstinait, d'un coup de barre de fer on la faisait pénétrer jusqu'au cerveau.

M. Liégeois aimait aussi à appliquer des fers à repasser rouges sur le corps du prisonnier et se réjouissait des dessins bizarres qu'il obtenait ainsi.

Le misérable s'est fait justice, mais on se demande comment le résident de Quang-Théou-Wan, sous les ordres duquel M. Liégeois était placé, ne s'est pas aperçu plus tôt des abominables pratiques de son subordonné.

L'Avenir du Tonkin ajoute que M. Groleau, chargé de l'enquête, a entendu cent trente-neuf témoins, qui ont révélé des faits encore plus odieux et ne pouvant être attribués qu'à un véritable délire de folie criminelle : M. Liégeois égrésait la tête des accusés à coups de talon, les faisait frapper à la figure avec des pelles-bêches, des pics et des pioches. Il les enivrait pour obtenir des aveux avec des mélanges d'absinthe, de cognac et d'eau-de-vie indigène. Enfin, il les faisait battre avec une queue de soie desséchée et couvertes des piquants qui déchiraient les chairs puis faisait enduire les blessures d'ammoniaque et de gros sel.

L'Avenir du Tonkin ajoute que, d'après ses informations, la plupart des faits paraissent judiciairement prouvés.

Une Belle Escroquerie

Les journaux s'occupent d'une affaire très curieuse d'escroquerie dans laquelle sont impliqués les deux puissances qui luttent en Extrême-Orient. Il s'agit d'une pseudo-invention autour de laquelle les journaux de Rome ont fait un certain tapage il y a quelques mois. Un jour, l'un d'eux annonça la miraculeuse

découverte faite par un cabaretier romain d'une cuirasse imperforable à toutes espèces de balles. L'inventeur, un certain Benedetti, après avoir porté son invention sur les scènes de cafés-concerts, eut l'inspiration de l'offrir au gouvernement russe, qui chargea son ambassadeur à Rome de traiter avec l'inventeur. Des personnes bien renseignées affirment que l'ambassadeur fut charmé de connaître les détails de l'invention, si bien que les rapports les plus enthousiastes partirent pour Pétersbourg. Un beau jour, le colonel Von Muller, attaché militaire russe à Rome, signa dans le plus grand secret, un traité portant fourniture de 100.000 cuirasses imperforables pour le mois d'août 1904.

Mais le traité ne devait pas rester longtemps secret. L'inventeur de la cuirasse imperforable, qui avait eu soin tout le temps de refuser tout examen de son invention, après avoir reçu 70.000 fr. d'avance de la Russie, s'en alla faire la même offre de cuirasses à l'ambassade japonaise. Et c'est là que se produisit la catastrophe, car l'ambassade russe ayant connu la trahison de l'honnête fournisseur, l'appela devant le tribunal pour l'obliger à rompre le contrat signé, en rendant l'argent qu'il avait déjà touché. Il advint que la police milanaise ayant eu la chance de saisir dans une perquisition la fameuse cuirasse, n'eut pas beaucoup de peine à se rendre compte de la fausseté. Elle découvrit que la cuirasse était plus perforable que le bois ; que toutes les expériences faites avaient été des trucs habiles, et qu'enfin Benedetti, le cabaretier inventeur, après s'être moqué de la Russie, était tout prêt à faire la même chose avec les Japonais.

Mort de Mokran

On annonce le décès à Orléansville de Bou Mezerag ben el Mokran, qui fut, l'on s'en souvient, un des chefs de l'insurrection de 1871.

Condamné et envoyé en Nouvelle-Calédonie, il s'y fit remarquer par sa bonne conduite, notamment lors d'une insurrection canaque, où, à la tête des internés algériens, il fit preuve du plus louable dévouement.

Grâcié par le gouvernement sur l'instance de M. Jonnart et de M. Léon Cléry, il obtint, en juin 1904, de revenir en Algérie. Il séjourna quelques temps à Alger, puis vint à Orléansville chez son fils Muphti, où il vint de mourir à l'âge de 75 ans.

Petites Nouvelles

L'Officiel publie la liste des nouveaux promus dans l'Ordre du Mérite agricole et des Palmes académiques.

— La Société pour l'instruction élémentaire a tenu dimanche dans la grande salle des fêtes du Trocadéro, sa 70^e assemblée générale annuelle.

— On annonce la mort à Paris du général de division Baillois, à l'âge de 75 ans.

— M. Bienvenu-Martin a inauguré dimanche à Bois-Colombes trois nouveaux groupes scolaires.

— Le Schah de Perse est arrivé à Paris samedi soir, avec sa suite composée d'une soixantaine de personnes.

— M. Etienne a présidé dimanche, à Saint-Etienne, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Dorian, membre du Gouvernement de la Défense nationale.

— Emile Arton, dont le nom fut si souvent prononcé lors de l'affaire du Panama, s'est suicidé lundi matin dans ses bureaux, 13, rue Lafitte, en absorbant du cyanure de potassium. Il était âgé de 57 ans.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès dans l'Humanité :

Nul, plus que nous, ne se réjouirait de voir les partis unanimes à marquer leur sympathie à l'Angleterre, à consolider notre amitié avec elle. Mais,

d'une part, M. Déroulède se heurtera à presque tout le parti nationaliste qui est grossièrement anglophobe ; d'autre part, il éveillera chez tous ceux qui veulent voir dans l'alliance anglaise, non un moyen de revanche et d'aventure, mais une garantie de paix, de liberté, de dignité commune pour l'Europe, les mêmes défiances que M. Delcassé dont il approuve la politique.

Revue de la presse locale

De M. Salomon dans le *Reformateur* :

La loi militaire de deux ans, la loi de séparation, celle de la répression des fraudes sur les denrées alimentaires, celle de l'assistance aux vieillards qui va devenir bientôt un fait accompli et qui présage des dispositions excellentes de nos Assemblées en faveur des œuvres de solidarité, comme les retraites ouvrières, tout cela prouve que la démocratie française, plus sûre désormais de ses destinées, marche à la réalisation d'un programme de réformes qui ne fut pendant longtemps que sa préoccupation théorique mais qui entre de plein pied dans la phase de la pratique.

De la Défense :

Le vieux proverbe, un peu naïf, parce qu'il est proverbe et parce qu'il est vieux, dit : « Dans le doute, abstiens-toi ».

M. Rey n'a pas besoin de douter pour s'abstenir.

M. Rey a ses idées honnêtes ; il les a même nettes ; c'est un sceptique de l'action, et un théoricien de la pensée.

En face du fameux : Que sais-je ? de Montaigne ; il pose sa devise : Que fais-je ?

Et il ne fait rien.

A ce virtuose de l'abstention, j'offre un pari : je lui propose de s'abstenir, de s'abstenir, sans cesser de s'abstenir.

CHRONIQUE LOCALE

Le Paiement des Effets de Commerce

Le *Journal Officiel* promulgue la loi suivante, dont nous croyons utile de reproduire le texte :

« Article 1^{er}. — Aucun paiement d'aucune sorte sur effet, mandat, chèque, compte-courant, dépôt de fonds ou de litres ou autrement ne peut être exigé ni aucun protêt dressé les 2 janvier, 15 juillet, 2 novembre, 26 décembre, lorsque ces jours tombent un samedi, et 14 août, lorsqu'il tombe un lundi.

Dans ce cas, le protêt des effets impayés le samedi ou le lundi précédent ne pouvant être fait que le lundi ou le mercredi suivant, conservera néanmoins toute sa valeur à l'égard du tiré et des tiers, nonobstant toutes dispositions antérieures contraires.

Art. 2. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies. »

CAHORS

A propos des fêtes

L'article du *Quercinois* de jeudi a soulevé la réprobation générale.

C'est la première fois que lorsqu'une commission s'occupe d'organiser des fêtes, on voit les haines politiques se dresser pour empêcher le succès.

Et le prétexte qu'invoque le *Quercinois* est absolument faux. La Commission n'a jamais voulu faire œuvre politique ; elle a fait appel au concours de tous sans distinction d'opinion.

Elle n'a pas dit : nous voulons faire des fêtes républicaines, conservatrices ou nationalistes.

Elle a dit : nous voulons faire des fêtes « tout court ».

Et elle a vu se ranger autour d'elle des gens de bonne volonté de tous les partis : républicains, conservateurs, socialistes, socialistes révolutionnaires, qui tous, oubliant leurs querelles, n'ont vu qu'une œuvre utile au commerce local et aux pauvres de Cahors.

Tout récemment encore, l'honorable M. Depeyre dont le royalisme militant n'est un secret pour personne, a pris en main l'organisation d'un Syndicat d'initiative qui contribuera à la prospérité de notre région.

Est-ce qu'il y a eu, à ce moment dans la presse républicaine la moindre voix discordante ? Est-ce que sous le prétexte que M. Depeyre était royaliste, les progressistes, les radicaux, les socialistes ont refusé leur concours ?

Il n'y aurait eu qu'une voix pour les blâmer.

Ah ! si le *Quercinois* attendant les événements avait pu, par des faits précis, prouver que les fêtes étaient organisées pour le plus grand profit d'une personnalité quelconque, il aurait trouvé des gens pour l'approuver et le *Journal du Lot* tout le premier ; ce serait un véritable abus de confiance, que de faire servir au succès d'une candidature ou d'une cause déterminée l'argent qu'on a sollicité de commerçants d'opinions diverses.

Mais il n'en est pas ainsi. La Commission n'a eu en vue que le succès local et c'est tellement vrai que le

Directeur du *Quercinois* lui-même qui fait partie de la Commission des finances, n'a jamais formulé, bien qu'il ait assisté à toutes les séances, la plus petite critique.

Le public jugera. Dans ces vingt dernières années, on a organisé de nombreuses fêtes de charité. On y a vu se coudoyer les personnalités politiques les plus variées : le vieux républicain Delpech, le radical Delport, y coudoyaient le catholique d'Armagnac, le royaliste Depeyre. Un lien les unissait momentanément : le désir d'être utile au commerce et aux pauvres de la ville.

Le *Quercinois* rompt la tradition. Tant pis pour lui.

LOUIS BONNET.

A LA COMMISSION DES FÊTES

Hier soir a eu lieu une réunion de la Commission des Fêtes d'octobre.

Au début de la séance M. Course donne lecture de la lettre suivante de M. le docteur Darquier :

Cher monsieur Course,

Vous savez mieux que personne vous qui, dès la première heure, avez donné votre précieux concours au Comité des Fêtes, combien peu de place a tenu la politique dans nos préoccupations et que notre seul but était d'organiser de belles fêtes pour attirer à Cahors de nombreux étrangers.

Le *Quercinois* de jeudi soir prétend que nous poursuivons un but politique et, si je suis lire entre les lignes, c'est ma présence au Comité qui sert de prétexte à cette imputation.

Comme j'estime que le succès des fêtes d'octobre ne sera réalisé que si elles n'ont aucun but politique et que si aucun soupçon de cette nature ne vient effleurer la Commission des fêtes, je vous remets et vous prie de communiquer à l'assemblée de lundi soir ma démission de membre du Comité.

Le plaisir que j'aurai à voir réussir le plan que nous avions élaboré avec nos collègues compensera et au delà le regret que j'aurai de n'avoir pas pu contribuer jusqu'au bout à son organisation et à son succès définitif.

Veillez croire, cher monsieur Course, à mes sentiments dévoués.

D^r DARQUIER.

Tous les membres présents protestent énergiquement contre les imputations du *Quercinois*. La Commission n'a jamais eu et n'a qu'un seul but : organiser des fêtes dans l'intérêt du commerce cadurcien.

La Commission refuse à l'unanimité la démission de M. le docteur Darquier et une délégation de trois membres est désignée pour faire auprès de lui de pressantes démarches afin d'obtenir le retrait de sa démission.

Après un échange de vues sur les divers projets d'attractions, la Commission décide de se réunir demain mercredi.

LES ÉCONOMIES

De M. l'Ingénieur en Chef

Elles sont fameuses ces économies, malgré que certains fidèles trouvent que tout va bien dans l'administration des Ponts parce qu'eux-mêmes profitent de situations exceptionnelles.

Mais ce qu'il y a d'amusant, c'est de voir le *Quercinois* prendre fait et cause pour ce chef de service et nous le présenter comme un parangon de toutes les vertus, comme le modèle des fonctionnaires.

Eh bien, nous le demandons en toute franchise au *Quercinois* qui s'est fait une spécialité de signaler les abus, de relever les erreurs, de clouer au pilori les républicains qui ont commis abus et erreurs.

Qu'aurait-il dit, qu'aurait-il fait s'il avait appris qu'un chef d'administration, nettement républicain avait commis un virement (contentons-nous de cette expression) dans le genre de celui qui a été commis par M. l'Ingénieur en chef en faveur de son neveu.

Dans tous les cas, qu'aurait fait le Ministre si on lui avait signalé un acte aussi indélicat dans la gestion d'un modeste fonctionnaire ?

Celui-là eût été cassé aux gages ; et parce qu'il s'agit d'un important personnage, du premier de la grosse administration des Ponts et chaussées, d'un ingénieur en chef, faudra-t-il se taire et réserver critiques et blâmes pour les petits ?

Il nous a plu, au contraire, de nous adresser à un puissant, afin de démontrer qu'en notre République, la justice était encore — hélas ! — ce qu'elle a toujours été, souriant aux puissants et sans pitié pour les faibles.

M. l'Ingénieur en chef a commis un acte... que n'excuse jamais, même un népotisme aigu.

Il a fait inscrire son neveu sur l'état relatif aux ouvriers employés aux travaux du pont de Breitenou et lui a alloué le maximum du salaire, soit 5 francs par jour.

Ce pseudo-ouvrier était en congé à Cahors ; et en outre, il touchait un traitement de Commis des Ponts et Chaussées dans le Cantal.

Comment les défenseurs de l'Ingénieur appellent-ils cet acte ? Virement ? Peu nous importe, mais que ce virement eût été commis par un inférieur, un petit employé et on aurait alors entendu ces mêmes défenseurs.

Quoi qu'il en soit, il nous est absolument indifférent que l'Ingénieur en chef soit l'objet de mesures quelconques de la part de qui que ce soit ; nous avons tenu à montrer et nous avons montré, en dépit de menaces stupides qui nous furent adressées par des plats valets au service de ce personnage habile dans l'art des virements, que l'Ingénieur en chef n'avait pas le droit de se flatter de sa gestion.

Aussi, nous posons plusieurs fois à M. le Ministre des Travaux Publics, la question suivante :

Quelles mesures aurait-on prises contre un modeste fonctionnaire si celui-ci avait fait inscrire un de ses parents ou amis sur l'état relatif aux ouvriers employés à des travaux et lui avait, à ce titre, alloué un salaire, alors que ce pseudo-ouvrier était loin, très loin des chantiers et qu'il touchait déjà, et en même temps, un traitement comme fonctionnaire dans la même administration.

LOUIS BONNET.

P. S. — Simple observation :

Le *Quercinois* met en cause, au sujet de notre attitude vis à vis de l'Ingénieur, la Franc-Maçonnerie et son secrétaire général Vadecart.

Ceci n'est point fait pour nous gêner, nous sommes tout prêt à répondre sur ce point au *Quercinois*, n'ayant aucun but caché dans cette affaire. Mais qu'il y prenne garde, notre confrère pourrait bien commettre quelque maladresse à l'égard de celui qu'il veut défendre. Nous pourrions lui prouver que M. l'Ingénieur n'a pas la même répulsion que lui pour la Maçonnerie — quand ses intérêts sont en jeu — : certaines démarches récentes de l'ancien candidat boulangiste pourraient le prouver !...

Au Lycée Gambetta

DISTRIBUTION DES PRIX

Nous sommes heureux d'apprendre que la Distribution des prix, primitivement fixée au 31 juillet, aura lieu le 29 juillet à 9 heures du matin.

M. le Recteur a voulu ainsi donner satisfaction aux réclamations qu'il a reçues.

Au nom des professeurs, des élèves et des parents, nous tenons à le remercier de la mesure prise qui est bien accueillie par tout le monde.

Cette cérémonie sera présidée par M. Costes, Sénateur du Lot, Maire de Cahors.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Aillet, professeur de philosophie.

M. Aillet a pris pour sujet « Le travail intellectuel et la vie sociale ».

Baccalauréat

Voici les noms des élèves du Lycée Gambetta admissibles au baccalauréat :

Mathématiques

MM. Delcros, Lacan, Lacroix, Lachaise, Loudes, Soulacroup.

Philosophie

MM. Boyer, Camel, Chavel Georges, Durranc, Feu, Gout, Lansquenot, Malbec, Ourcival, Perboyre, Valat, Vinel.

Premières

MM. Bennet, Bessières, Bladier, Blanchès, Correch, Calvet, Cros, Delmas, Decremps, Feyret, Fauconnier, Girma, Galan, Gizard, Gorse, Linol, Laval, Mazelié, Mandelli, Péchayrand, Privat, Simon, Valat.

Palmes académiques

Nous apprenons avec plaisir que M. Vidal, directeur du cours complémentaire à Cahors et M. Blanié, directeur de l'école primaire supérieure de Montcuq sont nommés officiers de l'instruction publique.

Sont nommés officiers d'académie : M^{lle} Dieuzalde, professeur de sciences au collège de filles ; M. Dubarry, professeur à l'école normale ; M. Paimès, chargé du cours de lettres au lycée Gambetta ; M. Turlan, instituteur public à Labastide-Marnhac ; M. Vergnes, répétiteur au lycée Gambetta ; M^{lle} Truxeler, directrice de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Nos félicitations aux nouveaux promoteurs.

Aviron Cadurcien

Voici les résultats des diverses courses disputées le 14 juillet :

Première course : bateaux plats à un rameur : 1^{er} prix, M. Vertut ; 2^e prix, M. Ladoux ; 3^e prix, M. Ruamps.

Deuxième course, bateaux plats à deux rameurs : 1^{er} prix, M. Vertut ;

2^e prix, M. Ladoux ; 3^e prix, M. Ruamps.

Troisième course, course à la nage : 1^{er} prix, M. Cluzel ; 2^e prix, M. Valéry ; 3^e prix, M. Vignolles ; 4^e prix, M. Rauffet ; 5^e prix, M. Pouljol.

Joutes : 1^{er} prix, M. Labat ; 2^e prix, M. Ruamps.

Jeu du baquet : 1^{er} prix, M. Ladoux ; 2^e prix, M. Fourastié.

Jeu du tonneau : 1^{er} prix M. Ladoux ; 2^e prix, M. Constant.

Association Générale

Des sous-agents des Postes et Télégraphes

Vendredi, jour du 14 juillet, une réunion des sous-agents des Postes et des Télégraphes a eu lieu dans une salle du Lycée de jeunes filles de Cahors : une centaine de sous-agents, venus de tous les points du département, y assistaient.

Avant l'ouverture de la séance, M. Mandon, délégué de M. le Directeur, après avoir serré la main à tous les sous-agents décerna des médailles d'honneur : une à M. Vidieu, facteur rural à Gourdon et l'autre à M. Maury, facteur rural à Lacapelle-Marival.

Monsieur Mandon, inspecteur délégué de M. le Directeur a prononcé ensuite une allocution très applaudie dans laquelle il a rendu hommage au dévouement sans bornes des sous-agents et à la bonne marche de leur Association ; il a conseillé la modération, la réflexion dans les vœux et desiderata et a assuré les sous-agents que ces vœux seraient toujours l'objet d'un examen attentif.

Dès applaudissements chaleureux et des cris de vive M. le Directeur, vive l'Association, vive la République, ont accueilli les bonnes paroles de M. Mandon.

M. Réal, secrétaire provisoire du groupe remercie en quelques paroles M. Mandon, délégué de M. le Directeur.

« Beaucoup d'entre nous, dit-il, savent déjà, M. le Directeur, que vous étiez tout acquis à notre association, mais cette journée donnera à tous la certitude qu'après nous avoir vu à l'œuvre vous en appréciez le but, et que vous approuvez les moyens que nous employons pour l'atteindre. »

Je dois vous assurer, M. le Directeur, que tout en continuant nos efforts pour améliorer notre situation nous aurons à cœur de vous prouver notre discipline, et notre attachement en nous efforçant de contribuer, dans la mesure de nos moyens, au bon fonctionnement de tous les services placés sous votre haute direction. »

Nous sommes et resterons toujours de bons et loyaux serviteurs de l'Administration. Nous avons confiance dans l'avenir et dans le succès de notre Association qui nous fait aimer chaque jour davantage la République. »

Ces dernières paroles ont été couvertes par de frénétiques applaudissements.

M. l'inspecteur et M. le Receveur principal après avoir serré la main à tous les adhérents ont pris congé de tous au milieu des applaudissements.

Le secrétaire provisoire du groupe ouvre la séance et constitue le bureau. Président M. Decoup, brigadier-facteur ; 1^{er} assesseur M. Vidieu, facteur à Gourdon ; 2^e Castellon, brigadier-facteur. L'ordre du jour a été voté à l'unanimité.

On procède à l'élection de deux candidats pour le Congrès 1905.

Après une discussion assez vive on passe au vote secret. Ont été élus délégués :

Gary, facteur-receveur à Gignac et Labarthe, facteur rural à Cahors.

On procède ensuite à l'élection d'un secrétaire-président et d'un trésorier-receveur.

MM. Réal, gardien de bureau à Cahors et Decoup, brigadier-facteur à Cahors ont été élus.

La séance s'est terminée au milieu du plus vif enthousiasme.

LE BANQUET

A l'issue de la réunion les sous-agents se sont rendus au banquet qui a eu lieu à l'hôtel Combelles, sous la présidence d'honneur de M. Labarthe, conseiller de préfecture, délégué de M. le Préfet et sous la présidence effective de M. Bouniol, inspecteur des postes, délégué de M. le Directeur, assisté de M. Gaillac, receveur principal et de M. Gibert, secrétaire du groupe des agents.

Le secrétaire du groupe donne lecture d'une lettre d'excuses de M. Costes, sénateur, maire de Cahors.

Le menu fut excellent et fort goûté de tous les convives : la plus grande gaîté ne cessa de régner.

Au dessert, M. Réal, secrétaire remercie les invités : en quelques mois, il fait ressortir les avantages, le développement et l'utilité de l'Association et il convie ses camarades à se réserver pour la réalisation du programme de l'Association.

M. Labarthe apporte ensuite les excuses et les regrets de M. le préfet du Lot, empêché.

Rien, dit-il, ne pouvait lui être plus agréable que d'assister à une fête de la grande famille des postes sous le toit de laquelle il a vécu, rue de Gre-

nelle à Paris, avant de venir à Cahors. Aussi prie-t-il ses auditeurs de lui laisser oublier ce qu'il est pour se rappeler un instant ce qu'il a été et leur apporter dans une causerie plus intime qu'un discours officiel l'expression de la vive sympathie qu'il a pour eux. Il les encourage ensuite à persévérer dans la voie de solidarité qu'ils se sont tracée et les assure de toute la sollicitude du gouvernement et en particulier de celle de M. le préfet au nom de qui il est heureux de lever son verre à la santé des sous-agents et de leurs familles.

M. Labarthe les félicite d'avoir choisi le jour de la fête nationale pour se réunir fraternellement et il leur demande de se joindre à lui en portant la santé de M. Loubet, Président de la République.

Puis M. Bouniol, inspecteur, délégué du Directeur, prononce la chaleureuse allocution suivante :

Messieurs,

Laissez-moi d'abord vous remercier d'avoir bien voulu me convier à cette fête de famille que je suis appelé à présider pour la seconde fois en l'absence de notre sympathique Directeur retenu pour des raisons de santé.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, le panegyrique de votre Association générale ce serait du superflu.

Elle a déjà fait ses preuves et le nombre imposant de ses adhérents est un indice indiscutable de sa vitalité.

En vous unissant vous avez créé une force puissante.

Mais que devient la force si elle n'est accompagnée de justice et d'équité ?

Il faut également savoir la diriger avec sûreté et discernement.

Vous y êtes parvenus par la modération que vous avez apportée dans vos justes revendications, par la concorde et la solidarité dont vous ne vous êtes jamais départis.

Sans qu'aucun dissentiment ait jamais surgi entre vous, vous n'avez eu qu'un but : faire triompher par la discipline et par l'accord commun les réformes que vous avez étudiées en inscrivant toujours et spontanément en tête de votre programme les améliorations pouvant profiter aux plus humbles d'entre vous.

Mais vous avez fait mieux encore. Constamment fidèles à vos devoirs professionnels, vous vous êtes toujours montrés respectueux de la discipline et de la hiérarchie.

Vous vous êtes attirés ainsi la sympathie et la bienveillance non seulement de vos chefs mais encore du Parlement tout entier dont la sollicitude à votre égard ne s'est jamais démentie.

Il sait les services que vous rendez, le rôle important que vous jouez dans la vie sociale et n'ignore pas que vous avez su conserver intactes vos vieilles traditions de travail, d'abnégation, d'honneur, de probité et enfin de fidélité au Gouvernement de la République.

Je lève mon verre, Messieurs, à l'Association générale des Sous-Agents, à M. Berard, sous-secrétaire d'Etat, à M. le Préfet du Lot, à M. le Directeur des Postes et des Télégraphes du département, à vous tous et à vos familles.

Après la série des discours qui tous ont été longuement acclamés, la séance fut levée aux cris de « vive la République démocratique et sociale ».

Au cours de la fête les sous-agents adressèrent à M. le sous-secrétaire d'Etat un télégramme dans lequel ils affirmaient leur sympathie envers leur chef et leur dévouement à la République.

M. le sous-secrétaire d'Etat a répondu par le télégramme suivant :

Sous-secrétaire d'Etat et Directeur Postes, Cahors.

Soyez mon interprète auprès des sous-agents du Groupe quercinois pour leur exprimer mes remerciements au sujet de l'aimable télégramme qu'ils m'ont fait parvenir, et pour leur dire mes sentiments de cordiale sympathie et de dévouement républicain.

Grandes Fêtes nautiques

Voici le programme de la fête de charité et de la grande fête vénitienne sur le Lot, qui sera donnée le dimanche 23 juillet, à huit heures et demie du soir :

De huit heures et demie à dix heures, concert festif sur le Lot, avec le gracieux concours de la musique militaire et de l'Orphéon.

Projections lumineuses du cinématographe. A dix heures, grande farandole de bateaux illuminés. Embarkement de l'île de Cabessut. A dix heures et demie, grand bal champêtre.

Le buffet sera tenu par M. Lassus (Grand-Café de Bordeaux).

Prix d'entrée unique, 50 centimes par personne, donnant droit à une chaise.

Pour les cartes à l'avance, s'adresser au café Tivoli, ou aux bureaux de tabac du boulevard et de la rue de la Mairie.

Manufactures de l'Etat

AVIS

Un concours (*programme n° 1*) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la Culture et de la Comptabilité dans les Manufactures aura lieu vers la fin de l'année courante. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 17 octobre 1905 dans les bureaux de l'une des Directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauneuf, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille,

Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (*Reuilly*) Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse et Vézoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1^o L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura au 1^{er} Novembre de l'année du concours 20 ans au moins et 28 ans au plus ;

2^o Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le Maire de sa commune ;

3^o Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;

4^o Le diplôme de bachelier soit ès-lettres, soit ès-sciences, soit de l'enseignement secondaire spécial, soit un certificat constatant que le candidat a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'Ecole navale.

5^o Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ni aucune infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées ou seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial adressé aux candidats admis à ces épreuves leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

Préfeture

Par arrêté préfectoral, M. Feydet est nommé chef de bureau à la Préfecture.

Brevet de Velocipédiste

Des épreuves pour l'obtention du brevet de velocipédiste auront lieu dans la place de Cahors le samedi 26 août 1905.

Les candidats devront se présenter le 26 août, à 5 heures et demie du matin, à la caserne Bessières à Cahors.

Peuvent prendre part à ces épreuves : Les hommes de l'armée active dans leur dernière année de service, et les hommes de la réserve et de l'armée territoriale.

Ceux qui sont présents sous les drapeaux adresseront leur demande à leur chef de corps, les autres l'adresseront au commandant de recrutement de leur domicile ou de leur résidence avant le 29 août, date à laquelle elles seront adressées au colonel commandant d'armes.

Commission. — La commission d'examen des candidats au brevet de velocipédiste sera composée de MM. Sarcos, capitaine, président ; Massoubre, lieutenant ; Rozier, sous-lieutenant.

Elle se réunira sur la convocation de son président pour faire subir les épreuves prescrites par le règlement du 5 avril 1895.

M. le médecin aide-major de première classe Randon sera adjoint à la commission.

Noyé

Lundi soir vers 7 heures, le nommé Laucou, demeurant à Cahors, rue St-Urcisse, se baignait dans le Lot en aval du moulin St-James.

Il y avait à peine quelques minutes qu'il se trouvait dans l'eau lorsqu'on le vit disparaître ; des secours lui furent portés aussitôt, mais toutes recherches furent vaines durant toute la soirée.

Ce n'est que ce matin qu'on a retrouvé le cadavre de Laucou à cent mètres de l'endroit où il avait disparu.

Laucou était âgé de 54 ans.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Notre curé. — Enfin M. le curé de Luzech commence à se dévoiler. Il avait réussi à donner le change. Dès son arrivée dans la bonne ville de Luzech, il avait manifesté haut

veillons. » Effectivement, on attendait : le curé ne tarderait pas à se montrer sous son vrai jour.

Le jour de Pâques, M. le curé commit sa première gaffe. Du haut de la chaire il s'écria gonflé d'orgueil : « Mes frères, je suis exactement après pointage, le nombre de ceux qui ne se sont pas approchés de la Sainte-Table. J'espère que l'an prochain, touchés de la grâce divine, les retardataires, avec enthousiasme viendront recevoir avec l'hostie sainte, la loi de Dieu et de l'Eglise. »

La journée de Pâques, ce ne fut qu'un concert d'exclamations, d'étonnements : « Tiens, tiens ! disait-on, le curé commence à prêcher le flanc, il ne disait rien, le mois-ci, il va commencer la lutte ; il a l'air de vouloir la mener rondement. Attention !

Puis vint la fameuse pétition contre la Séparation. Oh ! la belle manifestation cléricale ! Que n'y a-t-il à Luzech, un barde pour chanter sur l'air de l'Action libérale ! M. le curé se garda bien de se dérange ; il est aristocrate, la pétition lui eût sali les mains. Mais il manda venir quelques hobereaux, quelques marguilliers dévoués à qui il donna des ordres nets et précis, tel un grand chef. Et se mirent en campagne ; un docteur en médecine, un gros industriel, un pape-passier, un propriétaire. M. le curé ne bougeait toujours point, il dictait, tout en se promenant dans son jardin, des ordres à ses lieutenants. M. le curé ne se dérangeait pas, mais le choix de ses lieutenants l'avait fait connaître. Il était catalogué.

Mais enfin, pouvait-il dire, ce que je fais, je suis obligé de le faire. Monseigneur commande, il faut obéir ! Très bien ! Mais vous auriez pu mettre la pétition à la porte de l'église, eût signé quiconque aurait voulu. Pourquoi choisir des hommes pour la promener ? Et des hommes connus comme d'irréductibles cléricaux ?

Mais voici que M. le curé ouvre candidement son âme au public par un acte que j'oserais qualifier de maladroit en diable. Pas plus tard que la semaine dernière, il chassait du catéchisme une fillette, une enfant pauvre. Qu'avait-elle donc fait ? De quoi était-elle donc coupable ? Corrompait-elle ses petites compagnes ? Était-ce une dissipée ? Non, il la chassait parce que la pauvre mignonne, elle n'était pas allée suivre le cours de catéchisme fait au couvent par les vénérables sœurs. Car, amis lecteurs, il faut que je vous dise que les sœurs font le catéchisme aux fillettes (et moi qui croyais que les curés seuls étaient capables de ce faire ! si les sœurs ont pouvoir, pourquoi pas moi, pourquoi pas vous lecteurs ?) que les sœurs donnent une représentation et que les petites des écoles laïques y ont un rôle.

Ainsi donc M. le curé chassa cette fillette pour n'être pas allée au couvent. Tolérance, tolérance, ne serait-ce qu'un vain mot ? Mais M. le curé, une enfant est une enfant et quand elle vient au catéchisme, vous ne devez pas vous enquerir de sa qualité, de sa famille ou bien dans ce cas, selon Jésus, c'est aux pauvres que doit aller toute votre sollicitude.

Mais vous, vous n'êtes pas tenu de marcher sur les traces de Jésus ! Ce que vous voulez, c'est être obéi passivement, c'est faire marcher vos papilles, et il me revient qu'en chaire, vous caressiez benoîtement le rêve de rétablir les classes dirigeantes (dont vous seriez, naturellement !) et des classes assujetties.

Maladresse, monsieur le curé ! Gaffe ! Gaffe ! Et vous l'avez si bien compris que vous avez, par l'intermédiaire d'une bigote dévouée, prié la mère de famille justement courroucée, de ne point ébruité la chose. Pardieu, vous aviez peur que cela vous fit connaître ! La pauvre mère de famille à elle dite digne ; elle vous a fait savoir qu'elle n'était point à vos ordres ; vous lui devez excuse et réparation.

Elles sont d'ailleurs bien bonnes les mamans ! elles n'auraient qu'à garder leurs fillettes et les élever sans votre concours monsieur le curé. Croyez-vous qu'elles s'en porteraient plus mal ? Les exemples luzechois ne sont que trop concluants à ce sujet.

Mais continuez M. le curé, continuez. Écoutez les mères de famille dire : « Ah ! il commence ainsi, ah ! il chasse les fillettes du catéchisme ! Ça ne va pas mal. On avait bien raison de dire que ça ne durerait pas ; nous parlions du père Pradel, mais celui-là c'était un bien brave homme... »

Continuez M. le curé — mécontentez les mères de familles, les femmes, les jeunes filles — vos actes sont nos meilleures armes pour démasquer votre œuvre d'asservissement des âmes — vous serez, malgré vous, le meilleur instrument de l'émancipation et de la libération des âmes.

Un Libre-Penseur.

Lascabanes

Nous avons reçu samedi un long article de protestation contre les communications que nous avons insérées précédemment.

Nous sommes tout disposés à ouvrir nos colonnes au parti républicain de Lascabanes, mais nous demandons au Lascabanes d'être éclairés. Nous ne voudrions pas que sous prétexte de lutter pour l'idée on nous entretienne d'une simple querelle personnelle !

Prayssac
Foire. — La foire du 17 juillet n'a pas été belle.

Peu d'affaires sur les bœufs et cours ordinaires.

Quelques jeunes porcs vendus de 15 à 25 fr. l'un.

Montons gras 0 fr. 75 cent. le kilo ; autres, de 15 à 30 fr. l'un.

Volaille, de 1 fr. à 1 fr. 10 la livre.

Canards, de 4 fr. à 4 fr. 50 la paire.

Lapins domestiques, environ 30 cent. la livre.

Oisons, de 4 à 8 jours, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50.

Quelques oisons d'un mois environ, 7 fr. la paire.

Canetons, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la paire.

Blé, de 14 à 14 fr. 50 les 4/5.

Mais, 3 fr. le 1/5.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Tribunal correctionnel. — Audience du 15 juillet :

Pierre Blachon, 52 ans, de Tournon (Ardèche), sans profession ni domicile, six jours de prison pour vagabondage et mendicité.

Hégésippe Balat, 66 ans, de Bédouer, quatre jours de prison pour ivresse en récidive.

Julien Vidal, 24 ans, d'Assier, 50 fr. d'amende (loi Bérenger), pour menaces verbales sous condition.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 50 fr. d'amende (loi Bérenger), pour chasse en temps prohibé.

Foire du 15 juillet. — En raison des travaux agricoles, la foire du 15 juillet n'a pas eu l'importance des autres, malgré cela les divers marchés étaient bien approvisionnés. Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr. la paire ; bœufs gras, de 34 à 36 fr. le quintal ; veaux et montons gras, de 80 à 90 c. le kilo ; porcelets, de 15 à 30 fr. pièce.

Blé, de 17 à 18 fr. l'hectolitre ; avoine 9,50 à 10 fr. ; maïs, de 17 à 18 fr. ; volaille, 70 c. le demi kilo.

Œufs, 75 c. la douzaine.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Tribunal correctionnel. — Pierre-

Antonin Crubillé, âgé de 43 ans, est condamné à deux jours de prison pour coups et blessures sur la personne de Léonie Sarret, son épouse.

Benjamin François, âgé de 29 ans, cultivateur à Cavagnac, est condamné à 25 fr. d'amende pour le même délit, mais il bénéficie de la loi Bérenger.

François Vergnes, 44 ans, cultivateur à Lachapelle-Auzac, et Marie Fourcade, épouse Fernando, cultivatrice au même lieu, sont condamnés à 25 fr. d'amende pour coups et blessures réciproques.

Salviao
Accident. — M. Vidal J., de Durand, était en train de construire le gerbier de son genre au village de Pechouret, lorsque glissant sur une gerbe de foin, il vint s'abattre sur un mur.

Il fut relevé sans connaissance ; les habitants du village s'empressèrent de lui donner les soins nécessaires.

M. le docteur Malbec, appelé, constata la fracture de plusieurs côtes, son état néanmoins n'inspire pas de trop grandes inquiétudes.

Souillac
Imprudence. — Vendredi, vers cinq heures du soir, les jeunes Louis Laval, âgé de quatorze ans, et André Bonys, âgé de seize ans se baignaient dans la Dordogne, au lieu dit du Pinquet.

Ayant voulu traverser la rivière, Laval, fatigué sans doute, perdit pied. Son camarade Bonys, se porta à son secours ; mais il fut immédiatement saisi par Laval qui paralysait tous ses mouvements. Ils allaient infailliblement périr tous les deux, quand M. Bélonie, sabotier à Souillac, et M. Germain Simon, receveur de l'enregistrement à Carlux, qui se baignaient non loin de là, accoururent aux cris poussés par les jeunes imprudents et furent assez heureux pour les ramener sains et saufs sur la rive.

Nous adressons toutes nos félicitations à ces deux courageux citoyens, dont l'heureuse intervention a sauvé la vie à deux enfants.

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

SOCIÉTÉ ANONYME : CAPITAL, Fr. 200 Millions
283.819 Obligations Foncières 3% de Fr. 500 au Porteur
Remboursables au pair en 73 ans par tirages semestriels
Garanties par la toute puissance législative du 17 Janvier 1913.
Sont autorisés à émettre une série de 500.000 Obligations dont la création a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 Juin 1905 et dont 600.000 environ ont pour objet principal le règlement à due concurrence du prix des emprunts hypothécaires contractés par le Crédit Foncier Égyptien par la Société Égyptienne de Crédit Foncier et de Travaux Publics.
Intérêt semestriel : Fr. 7,50
Net de tous impôts Français et Égyptiens.
Prix d'Emission : Fr. 437,50
POUR LE 15 JUILLET 1905.
PAYABLE EN SOUS-CRÉDIT : Fr. 60 à Fr. 437,50
(à la répartition de 1905 jusqu'à 387,50)

SOUSCRIPTIONS PRIVILÉGIÉES
Réservées aux détenteurs d'Obligations Daira-Sanieh 4% 1890 du Gouvernement Égyptien.
Les porteurs d'Obligations du Daira-Sanieh 4% 1890 (titres estampillés ou non et timbrés français) ont le droit de souscrire à la présente émission sur préférence et sous réserve du règlement à due concurrence du prix des emprunts hypothécaires contractés par le Crédit Foncier Égyptien par la Société Égyptienne de Crédit Foncier et de Travaux Publics.
La souscription sera ouverte le 25 Juillet 1905.
PARIS : BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ; DÉPARTEMENTS : COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS ; ÉTRANGER : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.
ON PEUT SOUSCRIRE, DES DÉPARTS, PAR CORRESPONDANCE.

SOUFFRANCE & GUÉRISON

Rive-de-Gier, le 18 juillet 1905.

Faire le récit des souffrances qu'a endurées M. A. Bonnard, c'est du même coup, faire le tableau de la neurasthénie, si pénible, si angoissante.

Tout à tour, gai et taciturne, sans cesse tourmenté par l'insomnie, les douleurs à l'estomac suivant immédiatement la digestion, M. Bonnard désespérait de son sort lorsque, sur la recommandation d'un ami, il écrivit à M. le Directeur de l'Académie dermatologique, 19, rue de la Pépinière, à Paris, exprimant le désir de suivre le traitement dermatologique. Il reçut aussitôt, avec le *Journal de Médecine Française*, qui est adressé gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande et explique la méthode, tous les conseils qui lui furent utiles. Peu de jours après, M. Bonnard déclarait qu'à sa très grande surprise, il avait constaté une amélioration sensible et, le mois était à peine écoulé que la guérison radicale était accomplie.

Ce fait démontre, une fois de plus, la supériorité du traitement dermatologique qui guérit ceux-là que la médecine ordinaire est impuissante à soulager.

Bibliographie

Il est vraiment impossible de ne pas se sentir enthousiasmé à la lecture d'un numéro de *Mon Dimanche*. C'est qu'avouons journal, aucune revue ne saurait lui être comparée. Il est des publications comiques, des publications dramatiques, littéraires, scientifiques de voyages, d'aventures ; des publications pour les parents, pour les jeunes filles, pour les jeunes garçons, pour les enfants. *Mon Dimanche* réjouit ce tour de force d'être tout cela à la fois et s'adresse à tout le monde, à tous les âges, à tous les caractères, à tous les goûts ! Pour vous en convaincre, jetez un coup d'œil sur le numéro qui paraît aujourd'hui. Vous y lirez :

A quoi pensent les grands fauves très curieuses révélations d'un grand dompteur.

Les clefs de la Bastille, anecdote de la plus brûlante actualité.

Les criminels qui demandent à être pendus aventures judiciaires de puissant intérêt.

L'étonnante sagesse d'une jeune bretonne ;

Le galant intendant ;

Le milliardaire méticuleux ;

Un oncle d'Amérique ;

Charmantes fantaisies comiques, absolument désopilantes sans nulles grossièretés.

Un nouveau bateau sous-marin ;

La photographie de la voix ;

La guerre en ballon, du savant Henri de Parville.

Articles courts et clairs, de vulgarisation scientifique à la portée de tous.

Comment on reconnaît les falsifications du pain, du vin, de l'huile, de la farine, du vinaigre, etc., etc., indispensable à toute ménagère.

Le portrait-charge de S. M. Oscar II, ex-roi de Norvège.

Les mésaventures de la famille Koktail dans la suisse inconnue désopilante page en couleurs.

Un décor de 15 août, petit chef-d'œuvre d'Alphonse Daubert.

Des vers exquis de Joséphine Soulayr.

La suite du poignant roman :

Le crime de Gramercy-Park, traduit par J.-H. ROSNY, avec un bref résumé des premiers chapitres parus.

Les rubriques habituelles, si utiles :

Ce que dit le docteur ;

Le carnet et le courrier de M. Elise ;

Ce que disent les juges ;

Comment on devient fonctionnaire ;

Le courrier littéraire.

Un grand concours avec nombreux prix.

Une page pleine de jeux, de belles images et d'amusantes histoires pour les enfants.

Vingt pages abondamment illustrées, de lectures saines et amusantes, et tout cela pour 10 centimes.

Mon Dimanche paraît tous les vendredis.

Le Musée de Cluny

Du *Monde Illustré*, sous la signature Gaston Bidoux :

LE MOBILIER GOTHIQUE. — LES NOUVEAUX ACHATS

Jusqu'en ces dernières années, auprès de la direction d'achat de nos musées, les meubles et les documents qui s'y rattachent n'ont jamais joui de la même faveur que les bibelots précieux.

On accordait plus de valeur, plus d'attention, à ces travaux d'art minutieux et délicats, et l'on négligeait les meubles, encombrants par leur nature.

Le Louvre et Cluny sont les deux seuls musées où soit représenté le mobilier gothique, mais il est malheureusement d'une façon insuffisante et impropre à donner la moindre impression d'ensemble. A part deux ou trois belles armoires et quelques coffres, Cluny ne possède rien d'intéressant.

M. Haracourt, le nouveau directeur de Cluny, recueillait donc une lourde succession.

En somme tout était à organiser. On objectait toujours le manque de place pour avoir pas à faire d'achats encombrants. Il fallait en trouver.

Ce premier résultat fut obtenu par l'ouverture, au rez-de-chaussée, d'une nouvelle salle.

On rendit ainsi visible une intéressante chemise gothique ayant toujours fait partie de l'hôtel et datant certainement de sa construction par Jacques d'Amboise.

Dans cette salle fut transportée la collection de chaises en même temps que les murs se garnissaient de tapisseries du duc d'Épernon, représentant les batailles de Saint-Denis et de Jarnac.

Les pierres gothiques primitivement entassées dans le grand hall vitré attendant au Thèmes, prirent place dans les Ther-

mes mêmes et furent logiquement classées par époques en un groupement très heureux.

Dans les récentes acquisitions signalons une Vierge du XIII^e siècle, en bronze et émail champlevé les ateliers de Limoges, et provenant de l'église de Mousnac.

Une chaise en chêne sculptée de la deuxième moitié du XV^e siècle aux armes de René II, duc de Lorraine.

Deux pierres d'une qualité rare retiennent sur tout l'attention.

Notre première photographie représente la plus récente acquisition : une Vierge en pierre du XIV^e siècle, venant de Vaucouleurs et devant laquelle Jeanne d'Arc pria peut-être. M. Haracourt n'a voulu laisser à personne le soin d'enlever l'épaisse couche de chaux qui recouvre la polychromie de la précieuse statue et notre photographie l'a surpris se livrant à cette délicate opération.

Souhaitons en terminant ce rapide exposé, des heureuses innovations dues à l'initiative et au zèle infatigable du nouveau directeur, que M. Haracourt ne s'en tienne pas là et nous réserve de nombreuses et nouvelles surprises.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 16 juillet 1905.

V^e Nacla : Courrier du dimanche. — Gaston Gyl : La servante de Sylvain Bernard. — Jane de la Vaudère : L'Expulsi (suite). — Marcel Prévost : L'Autonne (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Marc Mario : Femme d'officier (suite). — Emmanuel Galus : La Tare (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Étranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : ADOLPHE BRISSON

SOMMAIRE DU 16 JUILLET 1905

Texte : Les bourses de voyage des *Annales*, A. B. — Notes de la Semaine : L'abus des merveilleux, Le Bonhomme Chrystale. — Mosaïques littéraires : La main dans la Nature et dans l'Art, Jeanne de Flandre. — Quelques souvenirs : La pension taverne, Coquelin Cadet. — Propos fantaisistes : La fête du 14 juillet, Grosclaude. — Echos de Paris, Sergines. — Le livre du Jour : Line, André Lichtenberger. — Poésies, Edmond Rostand, André Theuriot. — Bulletin théâtral, J. T. — Pages oubliées : Le curé de campagne, A. de Lamartine. — Revue des livres : « Line », par André Lichtenberger, Adolphe Brissou. — L'Art de la Prose : La phrase du Grand Siècle, Gustave Lanson. — Les conseils de la Cousine : Snobisme, Cousine Yvonne. — Mouvement Scientifique : Hélio-plètes, Henri de Parville. — Un gentilhomme, roman, Albéric Chabrol.

Gravures : A travers l'actualité : Portraits d'Élisée Reclus et de Marcel Sammel-Rousseau ; Matelots de la flotte Russe ; le « Kniaz-Potemkine ». — Les fêtes Franco-Américaines : La translation des restes de l'Amiral Jones (quatre photographes). — La Coupe Gordon-Bennett : Quatre photographes.

Musique : « Maïa », Paroles de Ferdinand Bessier ; musique de Marcel Sammel-Rousseau.

Lectures pour « La Veillée » : La pièce Nouvelle. — Pièces à réviser. — Cours de Chironomie. — Comédie. — Les jeux de « Veillées ».

Abonnements :

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.

UNION POSTALE : 12 francs 50 par an.

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

HISTOIRE DE FRANCE

Depuis les origines jusqu'à la Révolution

Publiée sous la direction de M. Ernest LAUVISSE.

Le Tome VII de l'*Histoire de France* publiée à la librairie Hachette, sous la direction de M. E. Lavisse, continue à paraître par fascicules à 1 fr. 50.

M. E. Lavisse s'est réservé d'écrire cette partie consacrée à Louis XIV.

Le premier fascicule comprend la période mazarin.

Le deuxième, qui vient de paraître, comprend la mort de Mazarin, l'entrée en scène de Louis XIV, une longue étude sur la personne de ce prince, l'état du royaume en 1661 et l'exposé des idées générales de Colbert.

La loterie de Saint-Pol-sur-Mer

Peu de monde ignorent maintenant l'existence du Sanatorium de St-Pol-sur-Mer, due à l'initiative de M. Georges Vancauwenbergh, conseiller général du Nord, maire de cette commune. Ce Sanatorium fut d'ailleurs visité, il y a deux ans, par M. Emile Loubet, Président de la République, lors du retour de son voyage d'Angleterre.

Dans ce Sanatorium, il y a actuellement environ 450 enfants malades sous deux formes tuberculeuses tout à fait spéciales dénommées : la tuberculose osseuse et la tuberculose ganglionnaire.

L'air marin est absolument salubre pour ces enfants malades et on y obtient environ 85 % de guérisons.

Toutefois, le port de Dunkerque devant être considérablement agrandi du côté précisément où se trouve cet hôpital maritime, il va falloir qu'il soit démoli pour faire place à de nouvelles darses.

C'est pour parer aux frais de construction du nouvel hôpital marin, de Zuydcoote, près Dunkerque, devant remplacer celui de Saint-Pol-sur-Mer, devenu d'ailleurs trop étroit, qu'une Loterie avec gros lot de 250.000 francs a été autorisée par le Ministre de l'Intérieur et que celle-ci est mise en émission dès ce jour dans toute la France.

Le nouveau Sanatorium va permettre de réunir et de soigner 1.200 enfants.

C'est une vraie ville avec brasserie, ferme, écoles, en un mot tous les services réunis pour procurer des soins et l'hygiène aux malheureux enfants tuberculeux, osseux et ganglionnaires.

Un développement de 600 mètres de façade avec digue-promenade front à la mer, voilà l'importance de cette œuvre.

On ne peut que désirer voir réussir, avec succès une loterie destinée à une pareille œuvre et nous le souhaitons ardemment à notre confrère M. Costa-Pizot, de Lille, qui est chargé de la direction de l'émission de cette loterie.

Ajoutons que 534 autres lots variant de 50.000 à 100 francs sont attribués à la 1^{re} série dont le tirage est fixé au 15 février 1906.

Un gros lot de 250.000 francs et 534 autres lots en plus, c'est réellement alléchant quand on pense que l'on peut gagner avec un billet de vingt sous.

Faites donc le bien, lecteurs, en achetant des billets et tâchez de faire fortune en même temps, c'est ce que nous vous souhaitons sincèrement.

Ajoutons que M. Etienne, Ministre de l'Intérieur, est allé lui-même visiter les travaux de Zuydcoote le 9 Avril dernier et qu'il en revint absolument émerveillé.

C'est à la suite de cette visite que la Loterie que nous signalons a été autorisée par arrêté du 23 Mai dernier.

LA RÉDACTION.

Chemins de fer d'Orléans

Excursions aux Gorges du Tarn

Relations rapides Paris-Rodez-Séverac-le-Château.

Pour faciliter l'accès de la région si intéressante des Gorges du Tarn, par Séverac-le-Château, la Cie d'Orléans va mettre en marche, à partir du 1^{er} Juillet prochain, un train qui, partant de Paris-Quai-d'Orsay, à 7 heures du soir et de Paris-Austerlitz à 7 heures 9 arrivera à Rodez à 6 heures 40 matin et à Séverac-le-Château à 8 heures 13 matin.

Wagon restaurant au départ de Paris.

Au retour le train Midi partira de Séverac-le-Château à 8 heures 11 du soir et de Rodez à 10 heures 20 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10 heures 24 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 33.

De Séverac-le-Château, on peut, soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger via Mende, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt 99 25

Jouissance 1^{er} juil. 1905 tme 99 25

0/0 amor. Der. an 1903. cpt 99 30

3 Jouis. 16 juil. 1905... tme

Banque de France.....cpt 3720 ..

Action nom. Jouis. 27 juin tme

Banque de Paris et Pays-B. cpt 1375 ..

500 fr. t. p. Jouis. juil. tme 1377 ..

Crédit Foncier.....cpt

500 fr. t. p. Jouis. juil. tme 704 ..

Crédit Lyonnais.....cpt 1085 ..

500 fr. t. p. Jouis. 25 mars tme 1096 ..

Société générale. Jouis. avr. cpt 641 ..

Est.....cpt 970 ..

500 fr. t. p. Jouis. mai... tme 968 ..

Paris-Lyon-Méditerranée. cpt 1358 ..

500 fr. t. p. Jouis. mai... tme 1360 ..

Midi.....cpt 1195 ..

500 fr. t. p. Jouis. juil... tme

Nord.....cpt 1195 ..

</

RAPPELLE-TOI

Rappelle-toi que tous ceux qui prennent les Poudres de Santé de Cock mangent bien et digèrent bien. C'est le meilleur remède pour l'estomac et le cœur.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME.

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti

Chronique agricole

COMMERCE DE LA SERBIE EN 1903

Marmelade de prunes ou peckness.
— (Droits de sortie, 1 fr. les 100 kil) 6.914.189 kil. : 1.980.714 fr. contre 14.507.788 kil. : 3.626.454 fr.
Le producteur indigène incline fort depuis plusieurs années déjà, à transformer la plus grande partie de sa cueillette en marmelade, surtout lorsque la dimension des fruits laisse à désirer. En effet, la grosseur de la prune ne joue aucun rôle dans la confection de la marmelade; au contraire, pour les pruneaux étuvés elle est à peu près tout; c'est ainsi que la qualité 120/130 (au demi-kilo) se vend environ la moitié de la qualité 50/60 on s'explique facilement la tendance nouvelle.
La marmelade de prunes est préparée le plus souvent par les paysans eux-mêmes. Il existe aussi une fabrique de confitures et marmelades à Kragnonévatz. Elle jouit d'une bonne renommée et exporte tous les ans de notables quantités de « peckness ».

Extrait du supplément au *L'ouvrier Officiel* du commerce du 4 mai 1905.

LE CRAPAUD

Parlons un peu du crapaud, de l'immonde crapaud. Est-il un animal plus laid, plus répugnant? Non, je vous l'accorde, il n'en existe pas et cependant quelle bonne bête, quelle admirable bête!
Sa laideur est repoussante et je suis certain que le pauvre crapaud en a conscience. Il se cache du reste, il est honteux!
Il a bien tort, et je vais en quelques lignes vous prouver que les services qu'il rend devraient lui permettre de relever la tête, cette tête que l'on écrase encore à coups de pierres et

que son action bienfaisante qui consiste à dévorer chaque année des millions d'insectes, lui donnerait le droit d'être moins modeste.

Ce que l'on reproche au crapaud, c'est surtout la sécrétion de ses pustules, or, cette sécrétion, qu'on le sache bien, est inoffensive pour l'homme, mais dangereuse, mortelle même pour tous les insectes venimeux.

Il y a plus de vingt ans qu'on eut l'idée de mettre à profit cette qualité et l'expérience fut faite en Hollande, où un jardinier en plaça un dans sa serre. Tous les cloportes et tous les mangeurs de racines disparurent aussitôt et pour toujours.

Depuis, vous trouvez au moins un crapaud dans les serres et dans les jardins hollandais.

En Angleterre, où l'on a aussi réhabilité le crapaud, on l'emploie à la protection des légumes et des salades contre les limaces.

Le crapaud, qu'on se le dise dans nos campagnes, est donc un animal précieux.

Pour s'en convaincre, il suffirait de se reporter aux analyses qui furent faites à Washington sur 149 crapauds dont l'appareil digestif fut soigneusement examiné. Voici les résultats de ces études, en prenant pour base du calcul la proportion sur cent.

Je cite les chiffres : Substance dont l'identité ne put être établie 5; débris de terre, petits graviers 1; débris de végétaux 1; vers de terre 1; limaces 1; myriapodes 10; araignées 2; fourmis 19; criquets et sauterelles 3; carabides 8; scarabées 6; bruches 5; insectes variés 9; larves variées 19; chenilles 9; et j'en passe...

Mais il ne suffit pas de connaître les espèces habituellement mangées par les crapauds, il faut encore savoir dans quelle mesure ces espèces sont utiles ou nuisibles, conformément aux données zoologiques actuelles.

Or, de savantes et méticuleuses recherches il résulte que, pour quatre mauvais points mérités au crapaud, il y en a sept de bons.

Conclusion : Protégeons le crapaud ! Protégeons-le et considérons-le comme un ami, comme un véritable ami.

POMMES SANS PÉPINS

Une revue anglaise nous a appris, il y a quelques temps, que l'on cultivait maintenant sans difficulté, la pomme sans pépins. Il n'a fallu pour cela que douze années d'expériences.

L'arbre producteur de cette rareté ne fleurit pas, comme ses congénères : il n'y a pas de pétales. Ce qui tient lieu de fleur est une sorte de bourgeon modifié, une rosette de feuilles vertes, au centre duquel se trouvent les organes sexuels ; cette floraison est tardive et les gelées printanières ne sauraient nuire à l'avenir des fruits : point de corolle ni d'odorance séductrices, ce qui favorise la récolte des assauts d'une phalange spéciale, ennemie des pommiers. Arbre d'ailleurs privilégié, d'écorce unie et dure, peu favorable aux entreprises des insectes nuisibles.

La pomme sans pépins est de belle apparence, de couleur rouge foncé et de saveur très agréable. Ce sera la friandise de cet automne. Et, pour l'hiver nous aurons l'orange sans pépins.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Création d'un nouveau train rapide entre Paris, Toulouse et vice-versa.

Le nouveau service de trains que la Compagnie d'Orléans vient de mettre en vigueur au 1^{er} Juillet comporte, pour Toulouse et la région environnante, d'importantes améliorations grâce à la création d'un nouveau train rapide d'été comprenant des 1^{er}, 2^e et 3^e classes.

Ce train partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 h. du soir et de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 arrive à Montauban à 5 h. 16 matin et à Toulouse à 6 h. 5 matin. Au retour il part de Toulouse à 11 h 37 soir, de Montauban à 12 h. 28 matin et arrive à Paris-Austerlitz à 10 h 24 matin et à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 33.

Ces trains établissent également de nouvelles communications entre Paris, Brive et Toulouse via Capdenac. Départ de Paris 7 h. soir, arrivée à Capdenac à 4 h. 28 matin et à Toulouse à 8 h. 47 matin. Dans l'autre sens, en partant de Toulouse à 6 h. 37 soir, on rejoint à Capdenac l'express arrivant à Paris à 10 h 33 du matin.

Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie du Midi, mettra en marche, à partir du 1^{er}

juillet prochain, un train rapide, composé de 1^{re} 2^e et 3^e classes, partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 8 h. 59 du matin.

Wagon restaurant au départ de Paris.
Pour le retour, ce train partira de

Luchon à 8 h. 45 du soir et arrivera à Paris-Austerlitz à 10 h. 24 du matin et à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 33.

Un sleeping-car sera attelé à ce train les dimanche, lundi, mardi, et vendredi à l'aller, et les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi au retour.

UTILISATION

Traitements Prodermos n° 1 et n° 2

En dehors des Maladies de la Peau proprement dites

Les traitements Prodermos n° 1 et n° 2 ne sont pas seulement les véritables spécifiques des maladies de la peau, depuis les plus légères jusqu'aux plus rebelles; ils constituent aussi, en raison de leur puissance antimicrobienne et antiparasitaire, le meilleur de tous les pansements en cas de plaie, de blessure, d'écorchure, de morsure, d'égratignure, de piqûres de toutes sortes avec les instruments de travail. Dans la destruction de tous les germes, de tous les parasites, depuis le sarcopte de la gale jusqu'aux poux, leur action est infatigable.

Les piqûres d'insectes : moustiques, aoutas, fourmis, araignées, punaises, abeilles, guêpes, frêlons, etc., sont immédiatement neutralisées par une seule application. Mode d'application. — Dans les plaies largement ouvertes, on fera usage du mélange suivant :

Eau bouillie..... un 1/2 litre
Lotion Prodermos n° 2..... un flacon

Verser dans une assiette la quantité de ce mélange nécessaire à imbibber une plaque mince de coton hydrophile assez grande pour recouvrir la plaie en la débordant un peu sur tous ses bords; recouvrir ensuite cette plaque humide d'un morceau de taffetas gommé plus grand que la lame de coton hydrophile et envelopper le tout d'une épaisse couche de coton hydrophile bien sec. Laisser le pansement en place pendant cinq jours. L'enlèvement du pansement au bout des cinq jours montrera la plaie ou entièrement cicatrisée ou en bonne voie de cicatrisation. Dans le premier cas, la guérison étant complète, tout pansement consécutif devient inutile; dans le deuxième cas, le pansement doit être renouvelé dans les mêmes conditions que la première fois, et ainsi de suite, jusqu'à cicatrisation complète de la plaie.

Dans les cas de blessure légère, d'écorchure, de morsure, d'égratignure, de piqûres d'outils, après avoir bien fait saigner et lavé celles-ci à l'eau bouillie, si la chose est possible, ou à l'eau pure si les circonstances ne permettent pas l'usage de l'eau bouillie, on appliquera sur ces petites plaies ou piqûres une lame de coton hydrophile imbibée de la lotion Prodermos n° 1 pure, qu'on recouvrira d'un morceau un peu plus large de taffetas gommé, de façon à l'envelopper complètement; puis on maintiendra le tout en place avec une plaque épaisse de coton hydrophile sec.

Contre les piqûres d'insectes, lotionner avec la lotion Prodermos n° 2 pure et, au besoin, comme il arrive dans les piqûres de guêpes et surtout de frêlons, laisser sur la piqûre, comme compresse, pendant vingt-quatre heures, une plaque de coton hydrophile imbibée de la lotion Prodermos n° 2.

Contre les parasites de la peau et les affections cutanées dont ils sont la cause unique — le *pothiria*, *phytriose*, *pediculose*, *gale*, etc. — quelques lotions avec la lotion Prodermos n° 2 suffisent à détruire les parasites et les éruptions diverses qui sont la conséquence de leur présence.

Conclusion. — Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, pour tous les services qu'ils peuvent rendre en guérissant les maladies de la peau les plus rebelles, pour tous les dangers de septicémie — infection des piqûres d'insectes, panaris abcès ou phlegmons occasionnés par les piqûres d'outils professionnels — qu'ils préviennent toujours par leur application bien faite, les traitements Prodermos n° 1 et n° 2 doivent être dans tous les foyers et accompagner tout chasseur, pêcheur, chauffeur et voyageur quelconque.

D' IXEDEX.

Les deux Prodermos sont en vente chez Soucheyre, pharmacien, 118, avenue de Villiers, Paris (Tél. 543-81), et dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix de la boîte : 10 francs, franco à domicile.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 147

LES

DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TROISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

XV

Un rayon de Soleil

Ce fut comme un choc électrique. Lucienne se dressa, et on voyait qu'elle cherchait dans sa mémoire paresseuse où elle avait entendu cette chanson. Après le couplet, Mimi se tut, et le charme cessa.

— Rose, dit Lucienne tout bas, Rose.
— Mademoiselle?... fit la jeune fille qui se trouvait derrière le banc.
— Qui donc chantait ainsi?
— Une jeune fille que vous connaissez.

— Qui donc?
— Mademoiselle Noémie.
— C'est singulier, je ne me souviens pas.
— Cela n'est pas étonnant, made-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

moiselle a été un peu malade, elle aura oublié.

— J'ai été malade, murmura Lucienne en se levant.
Elle regarda autour d'elle.
— C'est singulier, tout me semble nouveau.

Elle laissa tomber sa tête dans ses mains.
Alors le docteur fit un signe, et Bernard s'avança.
Il évitait tout bruit, et put arriver près du banc sans avoir éveillé l'attention de la jeune femme.

Il mit un genou en terre devant elle, et tout bas, il dit :
— Lucienne !
La pauvre enfant eut comme une commotion électrique.

Elle releva la tête, regarda Bernard en face et poussa un cri.
Le jeune homme la regarda dans ses bras.
Gontran et Hélène allaient s'élever.

— Laissez faire l'amour, dit le docteur, c'est le guérisseur du moment.
Lucienne avait incliné la tête sur l'épaule de Bernard, et elle pleurait.
L'organisme redevenait sensible.

Nous n'oserions affirmer que le jeune homme n'avait pas profité de la circonstance pour déposer quelques bons baisers sur les beaux yeux de la belle affligée.
Cela d'ailleurs la rendit plus tôt à

elle-même.

— Vous ? Bernard, dit-elle.
— Oui, moi, chère Lucienne, et nous ne nous quitterons plus, je l'espère.
— Ne plus nous quitter ? fit-elle surprise.

Elle s'était replacée sur le banc, et Bernard lui tenant les mains s'était assis près d'elle.
— Mais... mon grand-père...
Et tout à coup, comme se souvenant :
— Est-ce donc un rêve, ou une réalité ?

Alors, Bernard dit :
— Écoutez-moi, chère adorée. Non, vous n'avez pas rêvé. Vous avez quitté cette maison pour Paris et là votre tuteur...
Mais elle l'interrompit par un cri.

— Thomas Rupert !... Ce mariage...
Oui, oui, grand-père est mort et vous blessé... Oh ! je me souviens... Je me souviens...
Bernard la serra près de lui.

— Mais comment suis-je ici ?... près de vous ? Mon mari ?...
— N'avez aucune crainte, je suis complètement guéri et vous aussi, heureusement. Vous êtes sous la protection du marquis de Champceuil et du comte de Chavenay : votre mari, cet infâme, ne peut plus rien contre vous.

Et elle cherchait toujours la solution d'un problème qu'elle se posait : à savoir comment tous ces événements s'é-

taient succédés sans qu'elle en eut connaissance.

— J'étais donc folle, murmura-t-elle enfin.
Et elle pâlit.
— Non, dit Bernard, Vous avez été, comme dans le conte de Perrault, une seconde Belle au bois dormant. Votre esprit sommeillait tandis que nous agissions pour vous.

— Vous ! qui donc ?
Bernard se retourna et fit signe à son tour.
— Voici d'abord notre excellent docteur, dit-il. Je tiens à vous le présenter le premier.

Lucienne tendit la main au docteur.
— Nous sommes d'anciennes connaissances, dit-elle. Merci, docteur, car c'est vous qui m'avez sauvée.
— Madame, j'ai eu de bons collaborateurs : la nature d'abord, votre jeunesse et M. Bernard.

Elle se sentit rougir.
Alors Hélène et Mimi s'élançèrent, suivies de Chavenay.
Lucienne reconnut Hélène qu'elle avait vue quelquefois dans sa jeunesse ; mais son regard errait sur Noémie.

— Madame lui dit celle-ci, je suis la petite chanteuse du soir de vos nocces, à qui vous avez parlé. Je suis la fille du marquis de Champceuil et la fiancée de M. de Chavenay.

Les trois jeunes femmes s'embras-

sèrent et se mirent à causer sous les arbres.

Tout à coup, Marcel vint dire quelques mots à Gontran, qui prit le docteur à l'écart.
— Diable ! fit celui-ci ; que notre malade ne se doute de rien, une reclu-

te la tuera.
Et appelant Bernard.
— Empêchez ces dames de rentrer à la maison, sous aucun prétexte.
— Qu'y a-t-il donc ?
— Le mari est là avec la justice.
— Faut-il fuir ?
— Attendez mon avis, mais ne vous montrez pas.

Et le docteur accompagné de Gontran, se rendirent vivement au salon.
En entrant, ils virent Thomas Rupert, qui disait :

— Fouillez la maison... Faites vite, car ils peuvent nous échapper.
A l'entrée du docteur, le commissaire s'avança vers lui.
— Docteur, dit-il, avez-vous ici Mme Lucienne Berthault, épouse de M. Rupert, ici présent ?

— Oui, monsieur, répondit le docteur.
— Pourquoi cette question ?
— Voici un ordre du parquet de remettre la personne de cette dame entre les mains de son mari, conformément à la loi.

Le docteur prit l'ordre, le lut lentement, et le remit au commissaire.

— C'est parfait ! dit-il.

— Vous allez donc me mettre en présence de ma femme ? dit le banquier.
Le docteur se retourna vers lui et dit lentement :
— Non, monsieur.
— Comment, non ? L'ordre est formel.

— Sans doute, mais ce qui est plus formel encore, c'est la nature. En ce moment, je suis certain que votre présence tuerait votre femme, et je vous refuse de la voir.
— De quel droit ?
— Du droit de la science et de l'humanité.

— Ce sont des mots, et je vous prie, monsieur le commissaire, et au besoin, je vous requiers d'accomplir votre devoir.

— Et moi, je vous le défends ! dit Chavenay, qui n'avait encore rien dit.
— Vous, dit Thomas Rupert ; ici, vous n'avez pas le droit de me parler comme à Paris, ici vous êtes chez moi et je vous ordonne de sortir.

Gontran devint pâle, mais il se contenta.
— J'ai le droit, dit-il, de parler comme je l'ai fait, et je vous le prouve. A son tour, Thomas fut inquiet.

Gontran tira de sa poche un papier et le présenta au commissaire.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 148

LES OUBLIETTES

VIEUX LOUVRE

PAR

Henri AUGU

VI

Les souterrains du Temple

— Voyez ! dit le docteur noir en montrant, au milieu de la rose de la dague un rubis plus large que les autres. En appuyant sur ce gros carboucle, et en présentant à votre ennemi le côté de la lame correspondant à la rose, vous serez témoin d'un effet magique.

— Je vais essayer...
— Vous verrez, je m'en sers contre un ennemi que, sans vouloir le tuer, je désire rendre impuissant...
— En ce cas...

Le docteur sortit une boîte qui en contenait plusieurs petites, charmantes et mignons bijoux en or émaillé, d'un travail exquis.
Il en choisit une et la présenta à

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Marcel.
— Tenez ! lui dit-il. Au premier danger que vous soupçonneriez, prenez une pincée, quelques atomes de la fine poussière contenue dans le boîillon. Epiez tranquillement le mouvement de l'agresseur ou, sans en avoir l'air, choisissez le moment convenable pour vous débarrasser de ceux qui vous gardent. Vous leur lancerez cette poussière au visage.

— Cette poudre tue donc ?
— Pourquoi tuer sans nécessité. J'ai bien d'autres moyens de donner la mort... Cette poudre doit servir à défaut de la dague... Allez.

Comme l'écolier dépassait le seuil des pas p-rdus, il entendit le prince des Roses-Croix dire à l'assemblée :
— Quant à nous, frères, travaillons en paix. Nos murs sont de fer, en attendant qu'ils soient de verre !
La porte se referma derrière l'étudiant.

— De fer ! pensa Marcel en descendant l'escalier. Que veut-il dire par là ? Les parois sont de maçonnerie revêtue de stuc.

Au moment où l'écolier mettait le pied dans la rue, des ballesardes se croisèrent devant lui :
— Halte ! fit-on.
En même temps, d'autres archers se précipitèrent sur Marcel.

Il y en avait au moins une trentaine.

C'était le guet royal, assisté du « guet assis », c'est-à-dire d'une patrouille de la milice bourgeoise sous le commandement d'un dizénier, qu'on avait requise au poste de la rue Aumaire.

Un cavalier s'avança et descendit de cheval.
Il était revêtu d'une longue robe bordée de fourrures, aux armes de la ville, avec une grande épée à la ceinture, et couvert d'un haut chapel garni de menuaiv.

Marcel reconnut le chevalier du guet en personne.
— Un écolier de Cluny ! fit le magistrat après avoir examiné le jeune homme à la lueur de la lampe qui vacillait dans l'allée de la maison. Ah ! nos écoliers donnent aussi dans ces manigances souterraines et méchantes abominations ?... Vive Dieu ! nous sommes arrivés à point pour mettre la main sur lui... Allons ! montrez-nous le chemin.

Deux archers poussèrent aussitôt l'étudiant devant eux, vers l'escalier, tandis qu'une partie de la troupe, ayant à sa tête le chevalier du guet, se mit à les suivre.

Le reste demeura dans la rue, le long de la maison, pour couper toute retraite à ceux qu'on voulait prendre.

Il y avait, comme on le sait, deux portes dans le corridor supérieur.
Croyant avoir à sauver les initiés où se trouvait son frère de lait et son

protecteur, et à leur laisser le temps de s'enfuir, Marcel se dirigea d'abord vers celle des portes qui communiquait avec les souterrains du Temple.

Mais déjà les archers frappaient à l'autre porte, celle au guichet.
— Au nom du roi, ouvrez ! criaient-ils devant les deux portes à la fois.

Après quoi, on fit silence pour écouter. Mais il n'y eut aucune réponse.
Le chevalier du guet s'impatientait et frappait du pied.
— Chut ! fit tout à coup le sergent devant la porte à guichet.

— Qu'est-ce ? demanda le magistrat.
— J'entends comme un lourd grincement de fer, répondit le sergent.
Chacun dressa l'oreille.

Marcel écoutait encore plus attentivement que les autres. Il lui semblait également entendre un bruit confus derrière la porte où il se trouvait.

Ce bruit n'avait rien de métallique : c'étaient plutôt des pas et un léger murmure de voix qui paraissaient monter du souterrain.

Soudain le grincement de fer derrière l'huiss à guichet se termina par un choc qui donna une secousse à cette porte.

— Enfonchez ! ordonna le chevalier du guet en se précipitant vers cette dernière.

Les efforts redoublés de ses hommes finirent par faire voler l'huiss en éclats.

Les archers se jetèrent avec le ma-

gistrat dans la salle des pas perdus. Ceux qui tenaient Marcel s'y portèrent également en l'entraînant.

En y pénétrant, l'écolier ne put empêcher de pousser un cri de stupefaction.
Toutes les portes, sauf celle qui avait donné entrée aux archers du guet, avaient disparu.

A leur place se voyait une muraille de fer à neuf pans, unie, polie et reluisante ainsi qu'une cuirasse de banneret.

VII

Le page d'une grande dame
La flamme de la lampe y miroitait comme dans une glace de Venise.
— Pas d'issue ! s'écria avec dépit le chevalier du guet. Pourtant il y a de la lumière ici, et nous avons entendu du bruit.

On sonda les parois de fer, on les examina.
Elles semblaient scellées au carreau comme au plafond et leurs rebords à la porte d'entrée s'y enchevêtraient si bien que la pointe des épées et le tranchant des pertuisanes ne pouvaient y trouver le joint.

— A l'autre porte ! fit le magistrat.
Avant de sortir de la salle de fer, Marcel examina la corniche du pla fond.

La rainure dans la corniche ne se voyait plus.
Il comprit tout : la muraille était des-

cendue d'en haut. On perdit encore du temps à briser l'autre porte, et quand, à la lueur des lampes dont on s'était emparé, on eut atteint le bas de l'escalier, le chevalier du guet poussa un formidable juron.

On se trouvait devant une nouvelle muraille de fer.
Force fut au guet de renoncer à son expédition.

Comment explorer une maison où partout se montraient des remparts de fer ? il eut fallu la démolir.

— Monseigneur Olivier avisera, se dit le chevalier après avoir ordonné la retraite à ses gens.
— Et ce basochien ? demanda le sergent.

— Au Châtelet ! On lui appliquera la question.

Marcel frissonna. Il avait oui parler des tortures qu'on faisait subir aux prisonniers, pour leur arracher des aveux ou des dénonciations.

Mais il se rassura en songeant aux moyens extraordinaires que lui avait fournis le docteur noir pour se dérober aux mains de ses gardes, sans avoir besoin de répandre du sang.

Il résolut de profiter de la première occasion favorable.

Les archers se mirent en route. Les deux premiers l'avaient placé au milieu d'eux et le surveillaient.

(A suivre.)